

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE  
 COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE  
 PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DES  
 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE  
 ECHELLE : 1/7 500

6.4.a

REVISION DU PLU : 19/03/2015  
 DEBAT SUR LE PADD : 22/03/2017  
 ARRÊT DU PLU : 03/05/2018  
 ENQUÊTE PUBLIQUE : 04/02/2019 au 06/03/2019  
 APPROBATION DU PLU : 16/10/2019

Bureau d'études UrbaDoc  
 Chef de projet : Etienne BADIANY  
 9, avenue Maurice Bourges Mauryou  
 31200 TOULOUSE  
 05.34.42.02.91  
 contact@be-urbaDoc.fr

Perimètre généré par le monument historique :  
 Pile Gallo-Romaine  
 (Commune de Saint-Pierre-de-Buzet)

Perimètre généré par le monument historique :  
 Eglise Saint-Pierre  
 (Commune de Saint-Pierre-de-Buzet)

Perimètre généré par le monument historique :  
 Pont canal sur la Basse  
 (Commune de Vianne)

- Légende**
- Monument historique - Château de Buzet-sur-Baïse et son parc
  - Servitude AC1 : Servitude du périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits
  - Servitude AS1 : Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
  - Servitude EL3 : Servitude de halage et de marche-pied
  - Servitude de type A2 : Servitude de passage des conduites souterraines d'irrigation
  - Servitude A3 : Servitude de passage des engins mécaniques d'entretien et de dépôt des produits de curage et faucardement attachée aux canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement
  - Servitude I3 : Servitude relative au transport de gaz naturel (ensemble de la commune)
- L'ensemble de la commune est concernée par la servitude T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant les installations particulières
- L'ensemble de la commune est concernée par la servitude T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de St Gaudens Montréjeau approuvé par arrêté ministériel du 02.02.2016
- L'ensemble de la commune est concernée par la servitude T4 - Servitudes de balisage
- Servitude PM1 relative aux plans de présentation des risques naturels (PPRN) Inondation - Voir pièce 6.4.c du PLU
- Servitude PM1 relative aux plans de présentation des risques naturels (PPRN) Retrait et gonflement des argiles - Voir pièce 6.4.f du PLU

